

PLURIEX

PLURI-EXPERTISES  
CABINET D'ETUDES



Expertise Comptable

Appuis aux institutions de microfinance

Appuis aux collectivités locales

Appuis aux projets/Programmes de Développement

Agence de gestion fiduciaire

Ingénierie Informatique

Suivi et Evaluation

Etudes sectorielles

Formations

Audits



FICHE PEDAGOGIQUE FORMATION SUR LA LBC/FT

**L'expertise efficace et efficiente  
au service du développement**

*"Notre ignorance coûte plus cher à notre  
institution que notre formation"*



Contacts:

Téléphone:

+(225) 27 21 56 24 86  
+(225) 05 05 41 70 39  
+(225) 05 05 72 59 23

Email: [pluriex@yahoo.fr](mailto:pluriex@yahoo.fr)

[okirenee@yahoo.fr](mailto:okirenee@yahoo.fr)

Site Web: [www.pluriexpertises.com](http://www.pluriexpertises.com)

## THEME DE LA FORMATION

### MISE EN PLACE ET CONTRÔLE DU DISPOSITIF LBC/FT DANS UNE INSTITUTION FINANCIERE POUR SE CONFORMER AUX DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

#### I. GENERALITES SUR LA FORMATION

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est devenue un enjeu mondial au regard de l'ampleur que prennent ces deux fléaux ces dernières décennies. Les organismes internationaux et régionaux se sont mobilisés pour les endiguer. Le Groupe d'Action Financière (GAFI), organisme intergouvernemental créé en 1989 par les dirigeants du G7 et dont l'objectif principal est l'élaboration des normes en vue de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées, afin de garantir l'intégrité du système financier international en a fait une priorité. Pour mener à bien ses missions, le GAFI a adopté en 1990, 40 recommandations spécifiquement orientées dans la prévention, la détection et la répression du blanchiment de capitaux. Ces recommandations évolueront ensuite en étant révisées successivement en 1996, 2003 puis 2012, en intégrant au passage des recommandations contre le Financement du Terrorisme. Les 40 recommandations du GAFI sont aujourd'hui un plan directeur mondial pour les évaluations mutuelles des dispositifs de LBC/FT des pays

La LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA est régie par une loi uniforme découlant de la directive n° 02/07/2015/CM/UMOA portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats de l'UMOA. En Côte d'Ivoire la législation en la matière a évolué en tenant compte des directives régionales et celle actuellement en vigueur est la loi 2016-992 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

La BCEAO, institution assujettie par la loi n'est pas restée en marge du processus de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Dans le cadre de sa mission de régulation et de supervision des institutions sous sa tutelle, elle a pris les instructions N° 007-09-2017 portant modalités d'application par les institutions financières de la loi uniforme relative à la lutte contre le BC/FT

dans les états membres de l'UMOA et N°010-09-2017 fixant le seuil pour la déclaration des transactions en espèces auprès de la cellule nationale de traitement des informations financières.

Ces Instruction s'imposent rigoureusement aux institutions financières ci-après :

- les établissements de crédit ;
- les compagnies financières ;
- les Systèmes Financiers Décentralisés ;
- les agréés de change manuel ;
- les établissements de monnaie électronique.

Au risque de s'exposer à des sanctions administratives, pécuniaires et pénales, les dirigeants des institutions suscitées sont tenus de mettre en oeuvre les diligences appropriées pour se conformer aux dispositions légales et réglementaires.

## **II. OBJECTIFS DE LA FORMATION**

L'objectif général de la formation est de renforcer les capacités des participants sur les enjeux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de les amener à s'approprier les textes législatifs et réglementaires régissant les SFD en matière de LBC/FT. En d'autres termes, il s'agit d'outiller les participants sur les modalités d'application, par les institutions financières assujetties, de la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans les Etats membres de l'UMOA

De façon spécifique, il s'agit de permettre aux participants de s'approprier :

- ✓ les concepts et techniques de BC/FT;
- ✓ les enjeux de la lutte contre le BC/FT;
- ✓ les normes internationales et le cadre juridique national de la LBC/FT;
- ✓ les instructions de la BCEAO relatives à la LBC/FT;
- ✓ les obligations qui incombent aux institutions financières en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme;
- ✓ les éléments constitutifs d'un dispositif de conformité LBC/FT dans une institution financière et les conditions de sa mise en place ;
- ✓ le contrôle interne du dispositif LBC/FT.

## **III. PUBLIC CIBLE CONCERNE PAR LA FORMATION**

Le public cible concerné par la formation est constitué des acteurs des entités assujetties nommément désignés dans l'article 9 de l'instruction N° 007-09-2017 portant modalités d'application par les institutions financières de la loi uniforme

relative à la lutte contre le BC/FT dans les états membres de l'UMOA. Il s'agit de :

- Les membres du personnel dont les tâches portent, directement ou indirectement, sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Les membres du personnel dont les tâches exposent au risque d'être confrontés à des tentatives de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ;
- Les membres des organes sociaux intervenant dans le dispositif de contrôle, en particulier le Conseil d'Administration ou l'organe délibérant équivalent, le Comité d'Audit et le Comité de Surveillance.

#### **IV. CONTENU DE LA FORMATION**

Le contenu de la formation sera structuré en plusieurs modules :

- ❖ Module 0 : ACCUEIL & INTRODUCTION
- ❖ Module 1 : GENERALITES SUR LA LBC/FT
- ❖ Module 2 : NORMES INTERNATIONALES ET CADRE JURIDIQUE DE LA LBC/FT
- ❖ Module 3 : INSTRUCTIONS DE LA BCEAO ET LES OBLIGATIONS DES SFD EN MATIERES DE LBC FT
- ❖ Module 4 : COMMENT METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE CONFORMITE LBC FT
- ❖ Module 5 : CONTROLE INTERNE DU DISPOSITIF LBC FT

#### **V. ANIMATEURS DE LA FORMATION**

La formation sera animée par deux éminents spécialistes :

- **M. Irénée Codjo OKAMBAWA**, Expert-comptable diplômé d'Etats, Commissaire aux comptes, inscrit aux tableaux des Ordres des Experts Comptables de Côte d'Ivoire (OEC-CI), des Experts Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-BENIN), et des Experts Comptables de Djibouti, spécialiste en mise en place et contrôle du dispositif LBC/FT dans les institutions financières assujetties. Il est l'associé-Gérant du Cabinet PLURI-EXPERTISES (PLURIEX).
- **M. ADOU**, Administrateur des Services Financiers des Douanes, analyste Opérationnel et Stratégique en matière de blanchiment des capitaux, financement du terrorisme et de la Prolifération des Armes de Destructons

massives, Expert Evalueur GAFI-GIABA pour les Evaluations Mutuelles des Pays, Expert Formateur GAFI-GIABA spécialisé auprès des Entités déclarantes en matière de blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, Expert Formateur du Groupe Egmont spécialisé en matière de Sécurité des Services de Renseignements financiers et en Analyse Stratégique, Expert Formateur d'INTERPOL spécialisé en matière de Propriété Intellectuelle, Expert Formateur de CIVIPOL-UE en matière de renseignement dans les services de Renseignement, Expert Formateur de l'OMD en matière de Blanchiment des Capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massives, Consultant Formateur auprès du Comité de Coordination des politiques nationales en matière de LBC/FT/ADM, Consultant Formateur auprès de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM), Consultant Formateur auprès de l'Institut de Sécurité Maritime Interrégional (ISMI).

## **VI. PERIODE ET LIEU DE LA FORMATION**

La formation se déroulera à Abidjan, à Angré 8ème tranche du lundi 12 au mercredi 14 février 2024 dans l'une des salles de ORXANE EVENT.

## **VII. TARIFICATION**

Le coût de la formation s'élève à 375 000 FCFA par personne et comprend la pause café, et le déjeuner.

**NB** : Les frais d'inscription sont payables au plus tard le **08 février 2024**.

### **Contacts pour la Formation**

Louise ETEKPO/Elisabeth AKONTI

**Tél Bureau** : (225) 27 21 56 24 86

**Tél Portable** : (225) 05 05 41 70 39/ 07 79 02 60 93/05 06 13 88 24

Email: [pluriex@yahoo.fr](mailto:pluriex@yahoo.fr)/ [etelou@yahoo.fr](mailto:etelou@yahoo.fr)

Site internet : [www.pluri-expertises.com](http://www.pluri-expertises.com)